

REGLEMENT DU CONCOURS

« APPEL A PROJET ETUDIANTS : CREATION D'ENTREPRISE »

PROJET 2015-2016

ARTICLE 1 - OBJET

Le concours « Appel à projet étudiants : création d'entreprise » est conduit par l'Association Initiative Granville Terre et Mer, plateforme d'initiative locale, membre du réseau national Initiative France.

Créée en 1998, l'Association a pour but d'aider à la création-reprise d'entreprises sur le territoire de Granville Terre et Mer, par l'attribution d'un prêt d'honneur (prêt à taux zéro et sans garantie) et par l'accompagnement, sous forme de parrainage, d'un chef d'entreprise expérimenté.

Le concours a pour objectif de :

- sensibiliser les élèves et les enseignants au thème de la création d'entreprise
- rapprocher les jeunes du monde de l'entreprise
- les sensibiliser à l'économie locale
- leur donner une expérience de montage de dossier avec le soutien de chefs d'entreprises et de leurs enseignants

ARTICLE 2 - CANDIDATURE

Le concours s'adresse aux lycéens et étudiants issus du territoire de Granville Terre et Mer :

- allant des classes de seconde au BTS.
- seul ou en groupe de 5 personnes maximum.

ARTICLE 3 - CALENDRIER

- Lancement du concours lors de la présentation de l'appel à projet aux équipes professorales : octobre 2015
- Présentation de l'appel à projets étudiants lors de la semaine du goût d'entreprendre : novembre 2015
- Inscription au concours : avant le 1^{er} décembre 2015
- Remise des dossiers complets : avant le 30 mars 2016
- Passage devant le jury : entre le 18 avril et le 15 mai 2016
- Soirée de remise des prix : fin mai 2016

ARTICLE 4 - INSCRIPTIONS

Afin de participer, les élèves devront rendre à leur enseignant, référent du concours, la **fiche d'inscription jointe au présent règlement avant le 1^{er} décembre 2015.**

Le dossier complet devra être adressé à Initiative Granville Terre et Mer avant le 30 mars 2016 par le biais des enseignants en charge du concours.

ARTICLE 5 - CRITERES D'ELIGIBILITE

Les élèves pourront présenter **tous types de projets** qui devront, de préférence, se situer **sur le territoire de Granville Terre et Mer.**

Chaque élève ou groupe de 5 maximum devra constituer **un dossier d'environ 20 pages** à remettre **en version papier et en version numérique (PDF)** puis devra réaliser **une présentation orale devant le jury de sélection** composé de chefs d'entreprise, d'experts-comptables et de banquiers.

Chaque dossier devra contenir **tous les éléments listés dans la grille d'évaluation** fournie en annexe (page 4) du présent règlement.

ARTICLE 6 - PRESENTATION AU JURY ET SELECTION

Les élèves passeront devant le jury de sélection entre le **18 avril 2016 et le 15 mai 2016.** La présentation durera environ **20 minutes.**

Le jury primera **les 5 meilleurs dossiers**, mais **tous les élèves participants seront récompensés** lors d'une soirée de remise des prix qui sera organisée **fin mai 2016.**

ARTICLE 7 - PARTICIPATION A LA FINALE « SUD MANCHE »

Un concours similaire est organisé par la plateforme d'Avranches « Initiative Pays de la Baie ». Le lauréat Granvillais sera sélectionné pour une finale « Sud Manche » qui l'opposera au lauréat Avranchiniais.

Le vainqueur « Sud Manche » sera désigné par un jury composé de membres des 2 plateformes.

La sélection se fera sur dossiers et les finalistes n'auront pas à représenter oralement leur projet.

ARTICLE 8 - DROITS DE DIFFUSION

Initiative Granville Terre et Mer se réserve le droit d'utiliser les photos et noms des lauréats à des fins de publicité et communication et ce, sans dédommagement d'aucune sorte.

ARTICLE 9 - RESPONSABILITE

La responsabilité de la structure organisatrice ne peut être engagée en cas de survenance d'évènements de force majeure ou d'évènements indépendants de sa volonté, qui empêcheraient le bon déroulement du concours.

ARTICLE 10 - LITIGES

Tout litige relatif au présent concours sera tranché par l'association « Initiative Granville Terre et Mer ».

ARTICLE 11 - REGLEMENT

La participation au concours implique l'entière acceptation du présent règlement et de ses modalités de déroulement.



Les dossiers PDF sont à adresser par mail à :
contact@initiative-granville.fr

Les dossiers « papier » sont à remettre à :
Fabienne Ruallem
Pépinière d'entreprises
295 rue de Jersey - 50380 Saint-Pair-sur-Mer

Pour tout renseignement complémentaire :
Fabienne Ruallem
contact@initiative-granville.fr
02.33.79.51.50

ANNEXE - GRILLE DE NOTATION

EVALUATION DU PROJET / 700 points					
			Note	Coefficient	Total
1 Généralités					
*respect du règlement du concours		_/10	_/20	1	20
*respect du contenu		_/10			
2 Projet					
*originalité du projet		_/10	_/20	4	80
*faisabilité du projet		_/10			
3 Présentation écrite du projet					
*organisation du dossier et mise en page		_/5	_/20	4	80
*concision, clarté		_/5			
*rédaction, orthographe, ponctuation		_/10			
4 Marché					
*Connaissance du marché visé :			_/20	5	100
	*offre & demande	_/4			
	*concurrence	_/3			
	*mesure du potentiel du marché	_/3			
*Stratégie retenue					
	*segmentation	_/2			
	*positionnement	_/3			
	*marketing mix	_/5			
5 Commercial					
*prévisionnel ventes et CA estimé		_/10	_/20	5	100
*moyens mis en œuvre pour réaliser les objectifs de vente:					
	*stratégie	_/3			
	*identification du réseau commercial	_/3			
	*moyens humains (force de vente)	_/2			
	*moyens matériels	_/2			
6 Etude financière					
*capitaux à réunir (privés et banques)		_/3	_/20	5	100
*besoin en investissements		_/4			
*cohérence du Plan de financement		_/5			
*compte de résultat 1ère année		_/5			
*estimation du seuil de rentabilité		_/3			
8 Présentation orale du projet					
*aisance		_/2	_/20	6	120
*clarté de l'exposé		_/3			
*présentation visuelle		_/2			
*connaissance du sujet		_/5			
*argumentation et conviction		_/3			
*réponses aux questions		_/5			
9 Maîtrise des connaissances					
*maîtrise de de l'aspect commercial et marketing		_/5	_/20	5	100
*maîtrise de l'aspect comptable		_/5			
*esprit d'entreprise du porteur		_/10			
TOTAL					
10 Bonification					
*élèves de seconde					+ 100
*élèves de 1ère et terminale					+ 50
NOTE FINALE					